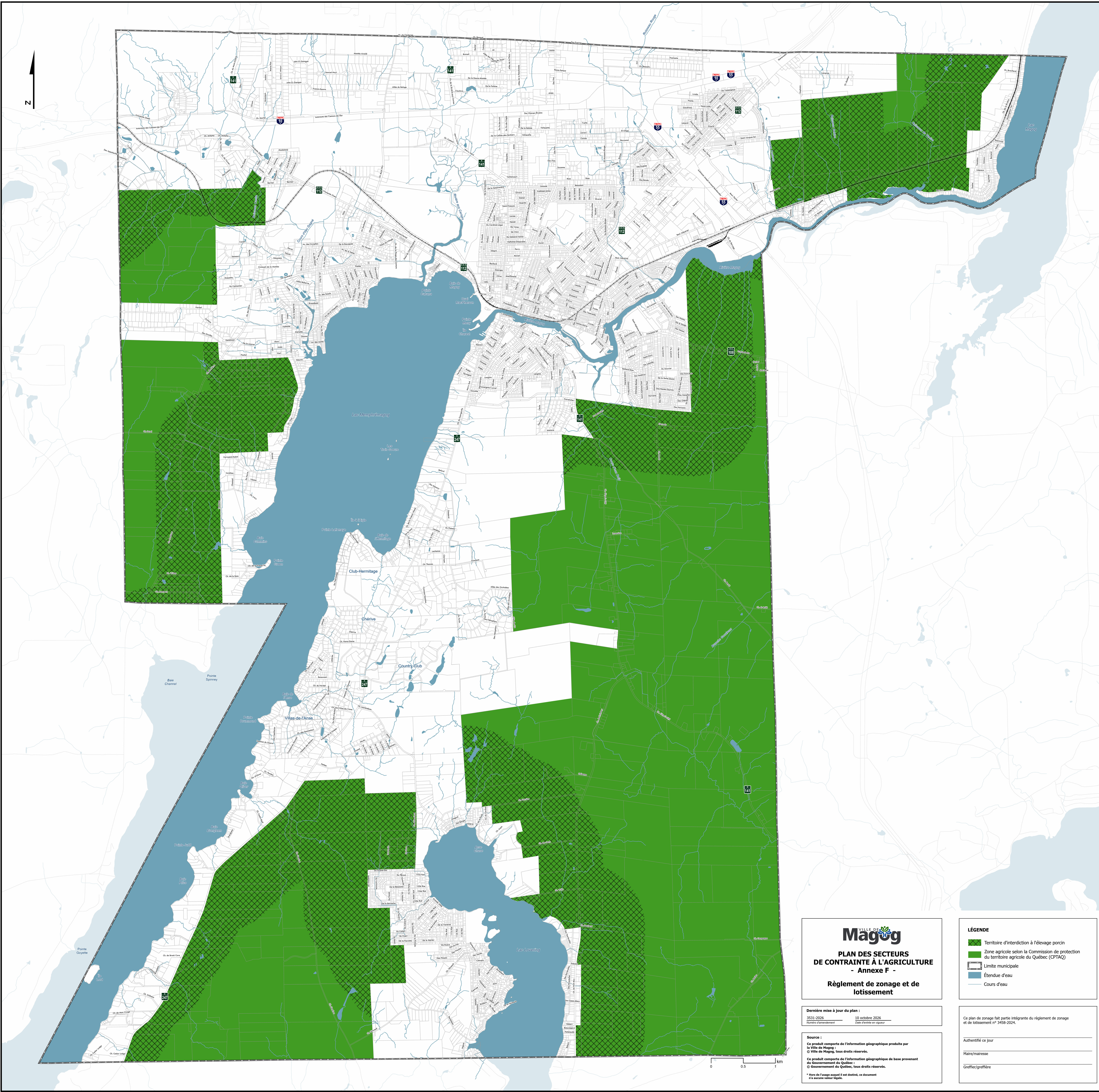






**PLAN DES SECTEURS  
DE CONTRAINTES À L'AGRICULTURE  
- Annexe F -**

**Règlement de zonage et de  
lotissement**

|                                |                          |
|--------------------------------|--------------------------|
| Dernière mise à jour du plan : | 10 octobre 2026          |
| Numéro d'adoption :            | Date d'entrée en vigueur |

Sources :

Ce produit comporte de l'information géographique produite par la Ville de Magog :  
© Ville de Magog, tous droits réservés.

Ce produit comporte de l'information géographique de base provenant du Gouvernement du Québec :  
© Gouvernement du Québec, tous droits réservés.

\* Hors de l'usage auquel il est destiné, ce document n'a aucune valeur légale.

**LÉGENDE**

- Territoire d'interdiction à l'élevage porcin
- Zone agricole selon la Commission de protection du territoire agricole du Québec (CPTAQ)
- Limite municipale
- Étendue d'eau
- Cours d'eau

Ce plan de zonage fait partie intégrante du règlement de zonage et de lotissement n° 3458-2024.

Authentifié ce jour : \_\_\_\_\_

Maire/mairesse : \_\_\_\_\_

Greffier/greffière : \_\_\_\_\_